



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : structures administratives

Question écrite n° 14521

### Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le projet d'administration de son ministere presente recemment. Depuis 1966, le ministere des affaires sociales regroupait au sein de la meme administration les personnels des administrations du travail et de la sante. Ainsi, quelle que soit la configuration ministerielle et la repartition des competences entre les responsables politiques, la direction de l'administration generale du personnel et du budget a toujours ete placee sous l'autorite de ses predecesseurs regroupant l'ensemble des personnels des differentes directions. Il y a quelque temps, le poste de directeur de la DAGPB a change de titulaire, mais en meme temps pour la premiere fois la partition des administrations du travail et de la sante est programme. Les personnels seraient lésés dans leurs débouchés et le déroulement de leurs carrières. De plus, le dédoublement des administrations qui ont en charge la gestion du personnel ne peut conduire qu'à des dépenses supplémentaires. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer quels sont ses projets en la matiere ainsi que les criteres ou necessites politiques auxquelles correspond la partition de la DAGPB entre le ministere du travail et celui de la sante.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'elargissement et la differenciation au fil des annees des politiques mises en oeuvre par le ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale et le ministere du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le constat que le ministere du travail dispose dans les faits d'une autonomie dans le domaine budgetaire, informatique et bureautique ainsi que pour l'organisation de ses services exterieurs et la formation de ses personnels, le souci d'ameliorer l'efficacite de la gestion des moyens humains et materiels des deux administrations, ont amene les ministres concernes a decider la mise a l'etude d'un projet de partition des services de la direction de l'administration generale, du personnel et du budget, direction de gestion commune dont l'existence remonte a 1966. Au stade actuel, l'etude de faisabilite de ce projet est en cours d'elaboration. C'est seulement au vu des conclusions de cette etude que les ministres concernes prendront une decision definitive. En tout etat de cause, les corps communs aux deux ministeres ne seront pas modifies.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dray Julien](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14521

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2762